

[BIM maquette numérique]

_ Objectif général

Démontrer l'apport du BIM sur la diminution des coûts et l'augmentation des bénéfices du projet ainsi que sur le développement du travail collaboratif

_ Deux volets

Un référencement des « Bonnes pratiques » en s'appuyant sur des cas concrets de mise en œuvre;

la sélection de « Processus, Concepts, Idées, Services » (PCIS) pouvant conduire à des expérimentations sur des opérations de bâtiments de toute nature.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de la Transition
écologique
et solidaire

Ministère
de la Cohésion
des Territoires
et des Relations
avec les
Collectivités
territoriales

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

[BIM maquette numérique]

_ Appel à proposition permanent 4 jurys à ce jour, 42 propositions lauréates

- **20 lauréats « Bonnes pratiques »** qui démontrent l'apport de la maquette numérique pour réduire les coûts, améliorer la qualité des constructions et favoriser les échanges entre les différents intervenants

- **22 lauréats « Processus, Concepts, Idées, Services » (PCIS)** qui proposent des solutions numériques innovantes dont les maîtres d'ouvrage, peuvent se saisir pour mener leurs projets de construction, réhabilitation ou gestion.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de la Transition
écologique
et solidaire

Ministère
de la Cohésion
des Territoires
et des Relations
avec les
Collectivités
territoriales

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

[BIM maquette numérique]

_ Monter une opération expérimentale avec un « PCIS »

1. Le maître d'ouvrage adresse un courrier au Puca avec demande d'utilisation des articles R2172-33 et-34 du CCP (anciennement articles 75 puis 97 du CMP)
2. Le Puca donne son accord par courrier
3. Un protocole d'expérimentation est signé entre le Puca et le maître d'ouvrage
4. Une convention d'expérimentation annexée au protocole est établie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de la Transition
écologique
et solidaire

Ministère
de la Cohésion
des Territoires
et des Relations
avec les
Collectivités
territoriales

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

Code de la commande publique : art R2172-33 et 34

- Pour la réalisation d'ouvrages issus de projets retenus par l'État dans le cadre d'un programme public national de recherche, d'essai et d'expérimentation, l'acheteur peut passer des marchés de maîtrise d'œuvre ou de travaux, sur certains de ces ouvrages afin d'en vérifier la pertinence.
- Ces marchés sont conclus au terme d'une procédure de mise en concurrence conforme au présent livre, limitée à des opérateurs économiques choisis parmi ceux dont les projets auront été sélectionnés par le jury du programme public national, après publication d'un avis de marché.
- Un protocole d'expérimentation est passé entre l'acheteur et l'organisme public responsable du programme national



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de la Transition
écologique
et solidaire

Ministère
de la Cohésion
des Territoires
et des Relations
avec les
Collectivités
territoriales

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

[BIMmétric : une méthode d'évaluation et d'auto-évaluation]

Méthode d'analyse d'opérations menées en BIM, BIMetric vise notamment à apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

- quel est l'effet sur les coûts et bénéfices de la mise en place d'une démarche BIM pour une opération donnée ?
- comment apprécier le degré d'intégration du BIM dans les pratiques d'une opération ?
- quelle corrélation entre ce degré d'intégration et les niveaux de maturité des intervenants dans le domaine du BIM ?
- comment comparer une opération dont le processus intègre des pratiques BIM à une opération sans BIM ?

La méthode et les outils BIMetric sont téléchargeables gratuitement : www.bimetric.org



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de la Transition
écologique
et solidaire

Ministère
de la Cohésion
des Territoires
et des Relations
avec les
Collectivités
territoriales

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

Autres dérogations aux codes

Les demandes de dérogations aux autres codes doivent faire l'objet d'une demande spécifique au PUCA qui instruira selon les cas avec les directions d'administration concernées

Les dérogations accordées sont signées par le ou les ministres.

Le projet auquel est accordé une dérogation fait l'objet d'une évaluation par le PUCA au travers d'un protocole et d'une convention d'expérimentation qui serviront aux réflexions d'évolution éventuelle de la réglementation.

Les frais rendus nécessaire par l'évaluation, notamment sur le plan technique et du suivi par des experts mandatés par le PUCA chargés du suivi et de l'évaluation sont à la charge du Maître d'ouvrage demandeur de la dérogation.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de la Transition
écologique
et solidaire

Ministère
de la Cohésion
des Territoires
et des Relations
avec les
Collectivités
territoriales

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture